

Examen A.I.P.R (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) OPÉRATEUR



Examen Présentiel



1 heure

TARIF PUBLIC

A partir de 41,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant programmation au planning annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Examen de compétences national (QCM) sur la plate-forme du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire à partir de tablettes numériques fournies par l'organisme de formation ou sur postes informatiques du client.

FORMALISATION

Attestation de compétence. *La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen* mentionnée ci-dessus, ou du 1er janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1er janvier 2017. Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la



PUBLIC

Personnels intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargés de conduire des engins ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT (conducteur d'engins) :

- des engins de chantier (pelles, niveleuses, foreuses, grues,)
- des plateformes élévatrices,
- des chariots automoteurs de manutention,
- des pompes et tapis à béton,
- des camions aspirateurs,
- des engins de travaux sans tranchées)



PRÉREQUIS

- Maîtriser la langue française
- Il est recommandé de suivre une formation préalable pour réussir le QCM de l'examen
- Connaissance minimum de l'environnement informatique, basique pour une navigation sur internet
- Disposer d'un ordinateur ou tablette (carte son et enceinte), d'un navigateur récent et d'une connexion internet
- Le temps maximal est de 60 minutes pour l'examen
- Présenter une CNI (Carte Nationale d'Identité) valide au formateur avant l'examen.



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux. Acquérir les connaissances du Guide Technique. Identifier les risques métier pour adapter des méthodes de travail. Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.



présente attestation.

PARTICIPANTS

Nombre maximum : 12



PROGRAMME



FORMATEURS

Examineur salariés ASE Formation et/ou partenaires.



MOYENS PEDAGOGIQUES

A Caissargues sur des tablettes Samsung prêtées par le centre.

Sinon en intra sur les ordinateurs de nos clients (non mis à disposition par le centre)



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr. Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.

Pour le passage de l'examen sur CAISSARGUES : L'examen est réalisé dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), ou les salles de nos partenaires ou en location (ERP) ou en INTRA chez nos clients.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 36% (16 participants ont répondu / 29 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM



04 66 21 21 46

